



PRÉVENTION DE LA POLLUTION PLASTIQUES

Critères internationaux de durabilité : Résumé thématique

Retour sur un thème clé du rapport *Composantes possibles d'un accord mondial pour la prévention de la pollution plastique*

L'établissement de **critères internationaux de durabilité** est primordial pour venir à bout de la pollution de l'environnement par les déchets plastiques. L'adoption de matières plastiques durables pouvant être recyclées, réutilisées ou réparées s'en trouverait accélérée. En outre, une telle démarche favoriserait l'élimination progressive des substances chimiques toxiques présentes dans les plastiques et réduirait au minimum le rejet de microplastiques potentiellement nocifs, ce qui contribuerait à protéger la santé humaine. Ces critères de durabilité pourraient être intégrés dans le nouvel accord mondial pour la prévention de la pollution plastiques, en suivant les étapes décrites ci-après.

Objectif des critères internationaux de durabilité

Le nouvel accord mondial visant à lutter contre la pollution plastique s'articulerait autour de quatre objectifs stratégiques,

en tenant compte de l'ensemble des activités du cycle de vie des plastiques

1. Élimination des plastiques dont l'emploi est problématique et peut être évité (réduction)
2. Gestion durable des plastiques indispensables (reconception)
3. Gestion durable des déchets plastiques (réutilisation, réparation, recyclage)
4. Atténuation des risques liés aux substances chimiques

Les critères internationaux de durabilité visent à fournir aux gouvernements les outils nécessaires pour atteindre ces quatre objectifs stratégiques. L'accord contiendrait des obligations ou des recommandations visant les États pour inciter les acteurs de l'industrie du plastique à respecter les seuils de performance

fixés. Des **normes nationales de durabilité environnementale des matières plastiques** seraient établies pour assurer la mise en œuvre de ces critères. Elles seraient décrites plus en détail dans des **plans nationaux de gestion des plastiques**.

Parallèlement, la convergence des normes industrielles internationales, harmonisées grâce aux critères internationaux de durabilité, mettrait sur un pied d'égalité l'industrie et les gouvernements, et favoriserait la conception de produits générant moins de déchets, ou des déchets dont la collecte et le recyclage seraient facilités. À terme, cela réduirait la charge de la gestion des déchets qui pèse sur les communes et les contribuables.

Hierarchie des critères de durabilité

L'élaboration de critères internationaux de durabilité et leur mise en œuvre au moyen de normes nationales de durabilité environnementale des matières plastiques constituent deux des trois grands engagements nationaux pris par les parties à l'accord.

Il est proposé d'élaborer et de mettre en œuvre les critères de durabilité de la façon suivante :

(1) Les **critères** de durabilité des matières plastiques, notamment les additifs, sont incorporés dans le texte du nouvel accord mondial.

(2) Les **mesures** adoptées pour mettre en œuvre ces critères de durabilité sont détaillées en annexe de l'accord, et font l'objet d'un guide dont l'élaboration sera confiée à un organe auxiliaire, en veillant à intégrer des critères relatifs à la « conception en vue du recyclage ».

(3) Des **normes** techniques et des codes de bonnes pratiques sont mis au point à l'intention des acteurs du secteur afin de favoriser les modes de « conception en vue du recyclage ». La « conception en vue du recyclage » répond à deux objectifs :

- instaurer un modèle économiquement viable de collecte et de recyclage des plastiques, mais également,
- fixer des critères permettant de réduire la commercialisation de certains produits sur les marchés nationaux.

Intégrer des objectifs et des critères ayant trait à la « conception en vue du recyclage » dans l'accord mondial, c'est également donner aux gouvernements le moyen de :

- **limiter** la commercialisation des produits ne répondant pas à ces critères ; et
- favoriser une chaîne de valeur circulaire permettant la **réutilisation**, la **réparation** et le **recyclage** des produits et composants, afin que le recyclage devienne la norme pour les plastiques ne pouvant être ni réutilisés ni réparés.

(4) Les pays élaborent des critères nationaux de durabilité pour les plastiques et les additifs afin de satisfaire aux critères internationaux de durabilité. Ensuite, ils peuvent choisir de mettre en œuvre des mesures obligatoires ou facultatives, ainsi que des instruments axés sur le marché, sachant que tout produit doit au minimum répondre aux critères internationaux de durabilité.

Avantages des normes nationales de durabilité environnementale des matières plastiques

En réduisant la circulation des plastiques non recyclables sur les marchés nationaux, que ce soit par le biais de mesures contraignantes ou d'incitations économiques, une plus grande valeur serait accordée au plastique en fin de vie. Dans les zones privées de système conventionnel de collecte des déchets, les récupérateurs de déchets du secteur informel en tireraient d'importants avantages socioéconomiques, puisque les résidus de plastique recyclable seraient valorisés et pourraient être collectés. De surcroît, la valorisation des plastiques encouragerait les investissements dans la collecte et le tri des déchets, améliorerait la viabilité économique des dispositifs de recyclage, et simplifierait l'exportation des déchets plastiques en vertu de l'amendement à la Convention de Bâle de 2019 (voir figure 1). Une stratégie nationale détaillée visant à réduire la production de déchets dans la chaîne de valeur des plastiques pourrait être intégrée dans les plans nationaux de gestion des plastiques.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux points 6.2 et 6.3, ainsi qu'à l'annexe 2 du rapport Composantes possibles d'un accord mondial pour la prévention de la pollution plastique.

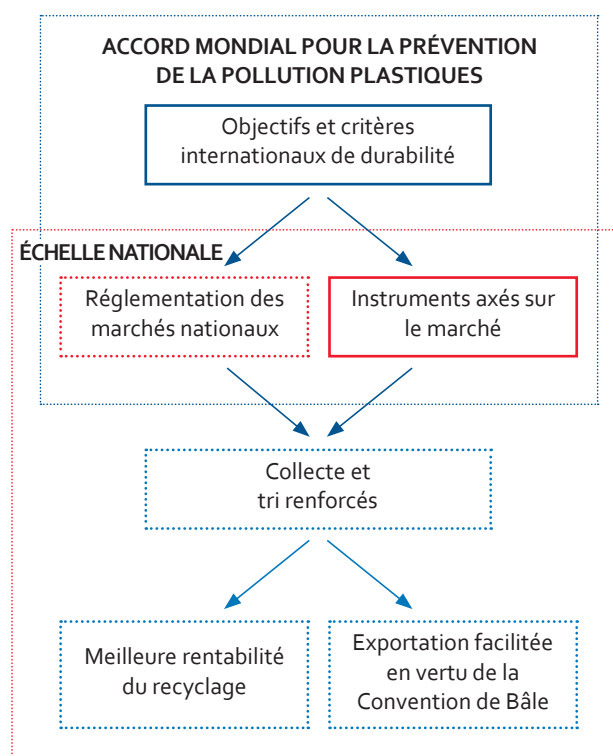


Figure 1 : Rôle des objectifs et critères internationaux de durabilité

La mise en place d'un système de certification, grâce auquel les entreprises pourraient labelliser les produits répondant aux critères de durabilité, faciliterait grandement l'adoption de plastiques durables sur les marchés. Enfin, l'éducation et la sensibilisation seront primordiales pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés, ainsi qu'à éliminer les produits plastiques usagés de façon appropriée.